



DARES

Communiqué de presse 30 septembre 2013

Dysfonctionnement dans le cadre de la campagne d'actualisation des demandeurs d'emploi d'août 2013

Dans le cadre des investigations menées par Pôle emploi, l'opérateur SFR a indiqué avoir rencontré une grave défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance (SMS et messages vocaux) aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août. Ces messages sont adressés chaque mois 5 jours avant la clôture de la campagne d'actualisation aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas encore effectué leurs obligations de déclaration.

Pôle emploi déplore cet incident. Il présente ses excuses aux demandeurs d'emploi concernés et s'assure que cet incident n'a pas de conséquences pour eux notamment quant à leur indemnisation. Toutes les mesures seront mises en œuvre pour garantir que les prochaines relances assurées par SFR lors de la campagne d'actualisation au titre du mois de septembre se passent dans les meilleures conditions.

Ce dysfonctionnement ne remet pas en cause les données mensuelles sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en août 2013 publiées le 25 septembre dernier. Il est toutefois de nature à expliquer l'ampleur de la hausse du nombre de sorties pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation au titre du mois d'août 2013, ampleur dont le caractère inhabituel avait fait l'objet d'un avertissement dans la publication commune Pôle emploi-DARES. Cet incident a ainsi contribué à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en août 2013.

Au regard des comportements d'actualisation observés dans le passé, on peut estimer que l'impact à la baisse de ce dysfonctionnement sur le nombre d'inscrits en catégories ABC est compris dans une fourchette de 32 000 à 41 000, dont 21 000 à 28 000 en catégorie A. Ainsi, en l'absence de ce dysfonctionnement, on peut estimer que le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC aurait connu en août 2013 une diminution comprise entre 22 000 et 31 000 (soit entre -0,4 % et -0,6 %) ; pour la catégorie A, la diminution aurait été comprise entre 22 000 et 29 000 (soit entre -0,7 % et -0,9 %).